



DIE GEBIRGSKANTONE

Regierungskonferenz der Gebirgskantone
Conférence gouvernementale des cantons alpins
Conferenza dei governi dei cantoni alpini
Conferenza da las regenzas dals chantuns alpins

Contexte: annexe au communiqué de presse du 20 septembre 2022

Protection des troupeaux et gestion du loup dans les Alpes suisses: des résultats d'études actuelles montrent le chemin

Les populations de loups en Suisse présentent une forte croissance et vont continuer de doubler tous les deux à trois ans. Cette évolution affecte fortement les exploitations d'alpages dans les cantons alpins. La présence du loup ne peut toutefois pas remettre en question l'exploitation des terrains cultivés et des pâturages. La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a donc mandaté des experts reconnus au niveau international pour réaliser deux études sur la protection des troupeaux et la gestion du loup. Elle en a tiré des propositions concrètes, que la Confédération devrait mettre en œuvre.

Contexte

La population de loups en Suisse a doublé au cours des trois dernières années. Leur croissance est exponentielle; sans mesures pour la limiter, il faudra faire face à un doublement du nombre d'individus tous les deux à trois ans. Sans mesures appropriées, les conflits s'intensifieront fortement, car plus les loups sont nombreux, plus ils s'en prendront aux troupeaux. De janvier à fin août 2022, un millier d'attaques d'animaux de rente ont été recensées dans les cantons du Valais, d'Uri, du Tessin, de Glaris et des Grisons. Si les victimes sont principalement des moutons, les agressions sur des bovins se multiplient.

Sur les exploitations d'alpages, la présence du loup nécessite de gros investissements pour protéger les troupeaux et peut aussi s'avérer une charge psychique accablante pour le personnel d'alpage. De nombreux pâturages ne sont donc plus du tout exploités ou la désalpe doit se faire à un stade précoce. Outre des conséquences indésirables pour le paysage rural dues à la friche des pâturages, cette situation entraîne aussi des pertes de revenu pour les exploitants d'alpages ainsi que des coûts supplémentaires pour les propriétaires de bétail en plaine.

L'objectif: une coexistence acceptable

Le retour du loup doit se faire en harmonisant les intérêts d'exploitation et de protection. Cette coexistence acceptable entre l'être humain, les animaux de rente et le loup nécessite d'une part des mesures raisonnables en matière de protection des troupeaux, et d'autre part une gestion moderne et adaptative du loup, avec la possibilité d'une régulation proportionnée et appropriée des populations de loups.

Dans cette optique, la Conférence gouvernementale des cantons alpins a mandaté deux études, qui doivent fournir des conclusions scientifiques et pratiques sur la protection des troupeaux et sur une gestion durable du loup.

Les conclusions sur la protection des troupeaux

L'étude sur la protection des troupeaux a été réalisée par *Büro Alpe*, une entreprise de conseil pour l'exploitation d'alpages. Elle comprend un document de base sur la protection du paysage rural et un autre sur la protection des troupeaux. www.alpe-beratung.ch

Il est nécessaire d'avoir des critères clairs pour évaluer quels pâturages et surfaces peuvent être protégés au prix d'efforts raisonnables ou ne le peuvent pas. Cela comprend le type d'animaux estivés, la taille et la topographie de l'alpage et, en particulier, la rentabilité. Celle-ci constitue un critère essentiel pour évaluer l'acceptabilité de la protection.

Voici les principales revendications qui découlent des deux documents sur la protection du paysage rural et la protection des troupeaux (annexes 1 et 2):

- Renforcer le système de contributions

Une protection efficace des troupeaux requiert beaucoup de travail. Les animaux de rente et les chiens de protection des troupeaux doivent être encadrés et surveillés, ce qui revêt un coût. Il faut installer des

clôtures et les entretenir, et ce souvent en terrain raide, accessible seulement à pied. Cela représente une charge supplémentaire considérable pour les exploitations d'alpages, qui n'est pas couverte par le système de contributions actuel de la Confédération. Pour un alpage, une protection efficace des troupeaux n'est donc souvent pas acceptable pour des raisons économiques.

Le renforcement du système de contributions de la Confédération pour les exploitations d'estivage permettrait de compenser partiellement les charges d'exploitation supplémentaires.

- Améliorer les conditions pour le personnel des alpages

Aujourd'hui déjà, il est très difficile pour les alpages de trouver du personnel qualifié pour effectuer le travail saisonnier, difficile physiquement. La protection des troupeaux accroît encore les exigences imposées au personnel.

Les conditions du personnel des alpages doivent donc être améliorées.

- Concepts de protection de troupeaux propres à chaque exploitation

Pour chaque alpage pour lequel la protection des troupeaux est considérée comme acceptable, les cantons doivent définir par quelles mesures les animaux peuvent être protégés. Les concepts de protection uniformes qui s'appliquent à toutes les exploitations d'alpage ne sont pas en mesure de tenir suffisamment compte des particularités, des possibilités et des besoins des différents alpages et ne sont donc pas appropriés.

Les concepts de protection des troupeaux propres à chaque exploitation définissent les mesures pour chaque alpage individuellement. Il s'agit d'un travail administratif certes complexe, mais efficace.

- La Confédération doit accroître son aide financière aux cantons

L'investissement en ressources financières et en personnel nécessaire pour les concepts de protection des troupeaux et pour le conseil aux alpages est un défi pour les cantons. Les cantons alpins ne peuvent pas supporter seuls cette charge.

Il est nécessaire que la Confédération accroisse nettement son soutien financier. Cela ne doit toutefois pas se faire à la charge du budget agricole.

Les conclusions sur la gestion du loup

L'étude sur la gestion du loup a été réalisée par l'institut pour la biologie de la faune sauvage et la chasse (*Institut für Wildbiologie und Jagdwirtschaft, IWJ*) de l'université des ressources naturelles (BOKU) de Vienne (annexe 3). www.boku.ac.at

Les mesures de régulation des populations de loups visant une coexistence acceptable entre le loup, l'être humain et les animaux de rente dans l'espace alpin ne doivent pas mettre en péril la survie du loup en Suisse. Une analyse de viabilité des populations (AVP) montre les répercussions de différentes mesures sur les populations de loups. Elle constitue la base pour une gestion moderne et adaptative du loup, qui régule ce prédateur sans le mettre en danger.

Une surveillance systématique, coordonnée et continue des populations de loups fournit les bases pour une AVP et renseigne sur leur état, leur comportement et la dynamique d'extension. Les capacités d'analyse en laboratoire doivent être suffisantes pour analyser les échantillons d'ADN.

Quatre revendications principales en matière de gestion du loup peuvent être déduites de l'étude du BOKU:

- Taille de la population acceptée socialement

Pour qu'une coexistence acceptable soit possible avec le loup, il faut définir une taille de population qui permette le maintien des populations de loups d'un point de vue biologique, mais qui soit aussi acceptée socialement, en premier lieu par la population concernée.

Cette taille de population doit être atteinte et maintenue au moyen d'une régulation active. Il ressort d'études antérieures datant de 2016¹ que la population de loups en Suisse devrait s'élever au moins à 17 meutes afin de garantir la conservation de l'espèce dans les Alpes. Tant que de nouvelles conclusions scientifiques ne sont pas disponibles, la CGCA estime que ce chiffre doit seulement être considéré comme une indication de principe.

- Définir une zone de gestion du loup «Suisse»

La Suisse est structurée en petites entités. Elle doit être considérée comme un territoire global et la gestion du loup ne doit pas prévoir de zone sans loup. En contrepartie, le tir de loups occasionnant des dégâts doit aussi être possible dans les zones protégées.

- Introduire une gestion du loup analogue à celle du bouquetin

La gestion du loup adaptative future doit être dynamique et similaire à celle du bouquetin: pour chaque canton, la Confédération approuve chaque année un plan de tir, qui se fonde sur une analyse de viabilité des populations (AVP).

En fonction de la présence plus ou moins forte du loup dans un canton, les points suivants s'appliquent:

- 1) *Gestion réactive afin de réduire les conflits entre le loup, l'être humain et les animaux de rente, de manière analogue à ce qui se fait déjà aujourd'hui, mais avec la possibilité d'éliminer plus rapidement certains loups occasionnant des dégâts.*

Il faut pouvoir tirer certains individus occasionnant des dégâts et réguler des meutes qui occasionnent des dégâts, peu importe à quel point le loup est répandu.

- 2) *Gestion proactive afin de stabiliser et de contrôler la taille des populations de loups. Il est possible d'éliminer certaines meutes de loups occasionnant des dégâts à plusieurs reprises.*

Possible dès qu'une taille de population de loups qui garantit la survie du loup et est acceptable pour la population concernée est atteinte dans un canton.

Un système similaire a cours par exemple en Suède, avec succès.

- La Confédération doit accroître son aide financière aux cantons

L'investissement en ressources financières et en personnel nécessaire pour la surveillance et la gestion du loup représente un défi pour les cantons. Les cantons alpins ne peuvent pas supporter seuls cette charge.

Il est nécessaire que la Confédération accroisse nettement son soutien financier.

Révision de la loi sur la chasse

La révision de la loi sur la chasse reste urgente. Dans ce contexte, il faut accorder une grande importance aux expériences des cantons alpins ainsi qu'aux conclusions des études décrites ci-dessus sur la protection des troupeaux et la gestion du loup, et en tenir compte. Lors de la session de septembre, le Conseil des Etats délibère sur la révision de la loi sur la chasse. Les cantons alpins saluent l'orientation présentée. Toutefois, il faudrait également définir les conditions-cadres de mise en œuvre des présentes recommandations.

La CGCA espère que le calme et l'objectivité reviennent dans les discussions et que la nouvelle législation pose des bases pour la coexistence entre l'être humain, les animaux de rente et le loup, notamment en vue d'une exploitation fructueuse des alpages. Même si la protection des troupeaux est appliquée résolument, les animaux qui paissent sur les alpages restent en danger. Seules des synergies entre la protection des troupeaux et la gestion du loup peuvent donner une chance à la population de montagne, à l'agriculture de montagne et à l'exploitation des alpages de s'adapter à la nouvelle situation.

¹ Schnidrig et al., *Wolf in the Alps: Recommendations for an internationally coordinated management.*, 2016 et «25 Jahre Wolf in der Schweiz», fondation KORA Muri, 2020

Coire, le 20 septembre 2022

Personnes de contact:

Roberto Schmidt, conseiller d'Etat et président de la CGCA: 079 220 32 29 roberto.schmidt@admin.vs.ch
Fadri Ramming, secrétaire général de la CGCA: 081 250 45 61 fadri.ramming@gebirgskantone.ch

Annexes (disponibles seulement en allemand):

1. Document de base sur la protection des troupeaux de Büro Alpe GmbH
2. Document de base sur la protection du paysage rural de Büro Alpe GmbH
3. Rapport de l'université des ressources naturelles (BOKU) de Vienne: *Wildtiermanagement – Wolf: Vergleichende Bestandsszenarien für den Wolf in der Schweiz und Handlungsvorschläge für ein praxisorientiertes Wolfsmanagement in den Schweizer Gebirgskantonen*

Attaques d'animaux de rente en 2022 dans les cantons VS, UR, TI, GR et GL (état au 31.8.2022)

Canton	Total
TI	180
VS	301
UR	46
GC	358
GL	61
TOTAL	946

La Conférence gouvernementale des cantons alpins

La Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) a été fondée en 1981. Aujourd'hui, les gouvernements des cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Intérieures, des Grisons, du Tessin et du Valais en font partie. Initialement, le but de la CGCA se limitait à coordonner les questions en lien avec l'exploitation des forces hydrauliques. Depuis, la CGCA a étendu ses objectifs.

Aujourd'hui, elle vise une représentation commune de l'ensemble des préoccupations et des intérêts spécifiques aux régions de montagne en Suisse et à l'étranger. Cela comprend notamment les thèmes de l'aménagement du territoire et du tourisme, de l'énergie, des finances, de la circulation et de la politique extérieure (collaboration avec les régions alpines limitrophes). La superficie des huit cantons regroupés dans la CGCA représente 43,3% de la superficie totale de la Suisse. Environ 1,1 million de personnes, soit 13% de la population suisse, vivent dans ces huit cantons. La densité démographique moyenne dans le périmètre de la CGCA est de quelque 84 habitants par kilomètre carré (en Suisse: 215 habitants/km²).

Plus d'informations sur www.gebirgskantone.ch.